

Formation

Educateur spécialisé



Rapport d'activité

- juin 2020 -

Rédacteur :

**Cyrille MUSIEDLAK, Responsable de la formation, avec le concours technique de Lucie GOUMY,
Assistante administrative**

Sommaire

Préalable
I – Trois promotions, trois entités	1
I – a) Une forte présence féminine sur les trois promotions	1
I – b) Des statuts d'apprenant sans évolution notable.....	1
I – c) Un nombre fluctuant d'éducateurs en formation	2
I – d) La promotion 2019/2022	3
I – e) La promotion 2018/2021.....	4
I – f) La promotion 2017/2020	6
II – La formation à l'institut et sur les sites qualifiants.....	8
II – a) La première année de formation.....	8
II – b) La deuxième année de formation	8
II – c) La troisième année de formation	9
II – d) Les contrats pédagogiques.....	10
II – e) La mobilité internationale	10
III – La certification	10
III – a) Promotion 2019/2022	10
III – b) Promotion 2018/2021	11
III – c) Promotion 2017/2020	11
V – d) DEES 2019, les résultats	12
Pour conclure.....	13
Coordonnées

Préalable

L'année 2019 a été marquée par l'élaboration du projet pédagogique de la formation d'éducateur spécialisé. Au-delà de l'agrément pour la dispense de la formation préparatoire au métier, l'aboutissement de ce chantier réflexif et rédactionnel permet maintenant la visibilité des orientations pédagogiques de la filière par l'ensemble des acteurs de cette formation professionnelle gradée au niveau VI.

La formation des éducateurs spécialisés c'est aussi la spécificité de l'accueil de trois promotions composées de 62 à 58 apprenants. Cette cohorte importante signifie la multiplicité des situations particulières. Ainsi, tel le fil d'Ariane dans l'organisation pédagogique générale de l'IRTSCA, l'équipe de la filière composée d'une assistante pédagogique, d'une assistante administrative, de cinq formateurs permanents se mobilise pour répondre au mieux aux besoins des apprenants et garantit pour chacun d'eux un parcours personnalisé grâce à un accompagnement individualisé.

Cette année 2019 est également teintée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du diplôme enclenchée en septembre 2018. En effet, si cette dernière a bien été anticipée par l'équipe, sa présentation aux terrains professionnels, ainsi que sa traduction pédagogique et certificative demandent un engagement permanent de tout un chacun (assistantes, formateurs, vacataires) et un investissement conséquent de la part des apprenants.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, c'est donc désormais sept épreuves de certification qui doivent être organisées par l'IRTSCA. Le Rectorat, lui, prend en charge une épreuve, celle du mémoire. Cette nouvelle organisation du diplôme mobilise l'équipe sur l'élaboration, la mise en œuvre, le recrutement et la formation des jurys. Même si elle était déjà engagée sur l'organisation d'épreuves de certification, passer de deux épreuves à sept engendre à la fois une charge de travail conséquente supplémentaire et le recrutement d'un nombre considérable de vacataires pour les jurys.

L'organisation pédagogique s'appuie pour la dernière année sur deux dispositifs distincts puisque l'ultime promotion de la réforme 2007 se présente au diplôme d'Etat en juin de cette année 2020, alors que nous accueillerons la troisième promotion de la réforme 2018 en septembre.

La première épreuve de certification organisée dans le cadre de cette réforme du diplôme s'est tenue en juin 2019 pour la promotion 2018/2021. Elle est venue conclure l'immersion professionnelle collective des apprenants, réalisée au sein de dix-huit institutions implantées en Champagne-Ardenne. En mai et juin, ces mêmes apprenants désormais en deuxième année de formation ont été présentés à deux nouvelles épreuves malgré le contexte sanitaire.

Durant cette période de fermeture de l'IRTSCA au public, ce sont cinquante-cinq apprenants qui sont évalués par un contrôle continu élaboré par la filière pour la circonstance. Ainsi l'équipe s'est substituée au service du Rectorat sur injonction de l'Etat pour organiser leur certification.

Si la dynamique de travail de chacun des acteurs de la formation des éducateurs spécialisés préserve les principes fondamentaux fixés par l'IRTSCA, l'accompagnement des apprenants pour l'acquisition de compétences n'est pas un long fleuve tranquille. Comme nous l'a montrée la continuité pédagogique fournie depuis le 16 mars dernier, la mobilisation de tous doit continuer à s'envisager dans une réflexion permanente sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions.

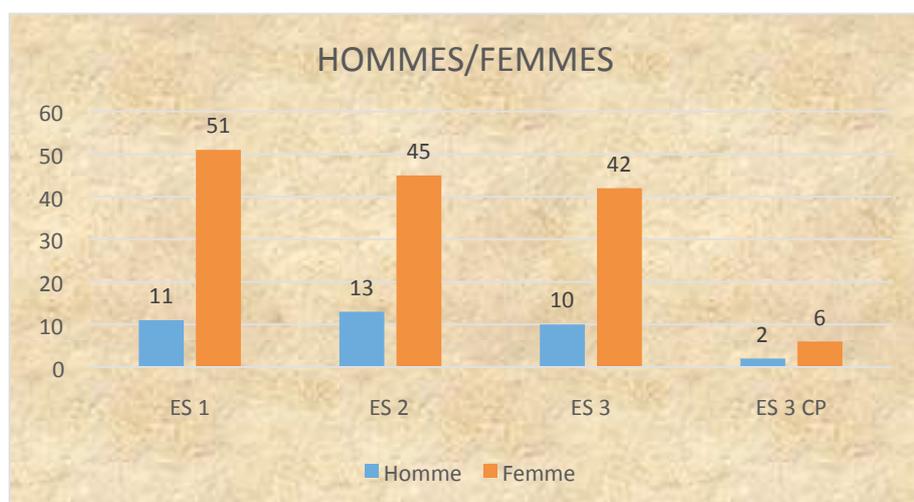
**Cyrille MUSIEDLAK,
Responsable de la formation.**

I – Trois promotions, trois entités

Comme chaque année, la cohorte des 178 éducateurs spécialisés en formation se fonde sur trois promotions d'apprenants. En majorité des femmes, ils sont demandeurs d'emploi, étudiants, en situation de cours d'emploi et depuis l'an passé, certains sont apprentis. La spécificité de cette année c'est que nous accueillons la dernière promotion de la réforme 2007 du diplôme, la première promotion de la réforme 2018 du diplôme et enfin la première promotion admise avec les nouvelles modalités de sélection demandées par la réforme 2018.

I – a) Une forte présence féminine sur les trois promotions

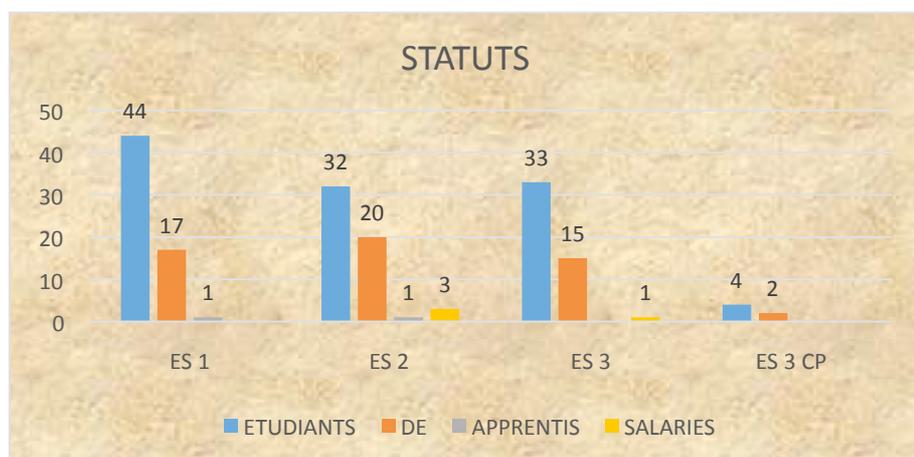
La représentation féminine reste supérieure pour les trois promotions. Même si les hommes sont plus nombreux dans les filières éducatives que dans les filières sociales, à l'image du secteur social et médico-social, les femmes occupent un pourcentage élevé dans la cohorte des apprenants.



Le profil des trois promotions donne à voir une moyenne de 9 hommes pour 36 femmes.

I – b) Des statuts d'apprenant sans évolution notable

Même si on note une légère augmentation des étudiants, le statut des apprenants reste stable sur les trois années présentées dans ce rapport d'activité.



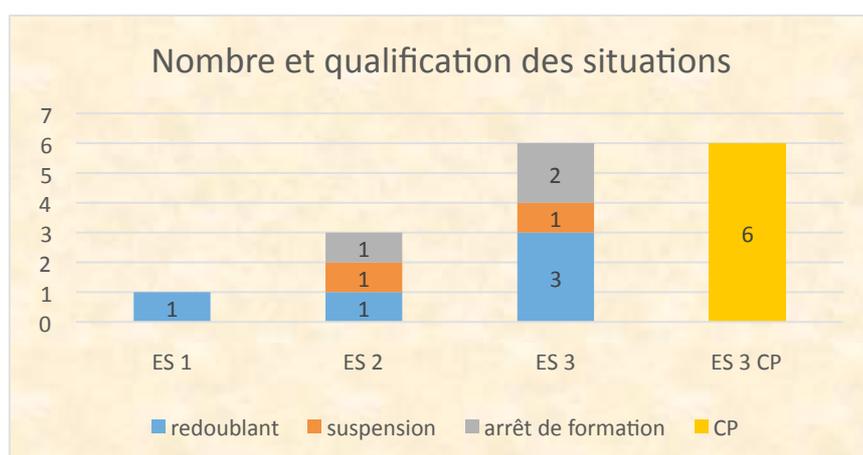
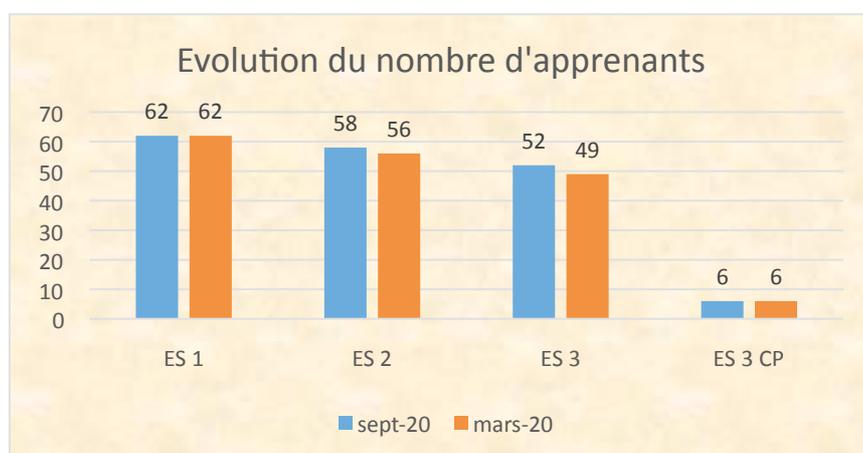
La répartition entre les demandeurs d'emploi et les étudiants est induite par le quota de financement fixé par la région. Les salariés effectuant leur formation en cours d'emploi sont, quant à eux, à la marge puisqu'ils sont au nombre de 4 sur l'ensemble des promotions. La réduction des fonds de formation des établissements du secteur et le coût important de la formation sont certainement des éléments d'explication de ce nombre décroissant.

Enfin, depuis deux ans, un nouveau statut vient s'ajouter aux trois autres avec la mise en place de la formation par la voie de l'apprentissage. Le nombre d'apprenants concernés est encore très faible puisque nous comptons à ce jour seulement deux apprentis.

Les aspirants au métier d'éducateur spécialisé sont en demande de ce type de contrat pour financer leur formation, mais le secteur ne semble pas avoir encore identifié les avantages de cette option. La filière bénéficie ainsi de cinq places mais trouver un terrain d'apprentissage reste encore une difficile quête pour les apprenants.

I – c) Un nombre fluctuant d'éducateurs en formation

Chaque année, le nombre d'apprenants se modifie en fonction de l'aménagement de leur parcours de formation. En effet, les situations particulières rencontrées demandent parfois une suspension de formation sur une année, un départ pour un autre centre de formation ou bien encore un arrêt de formation.



Nous notons une augmentation de situations personnelles problématiques qui demandent une attention particulière et donc un accompagnement spécifique dans le parcours de formation. Il s'agit essentiellement de difficultés inhérentes à des conditions de vie précaires ou d'un état de santé défaillant (santé mentale ou physique).

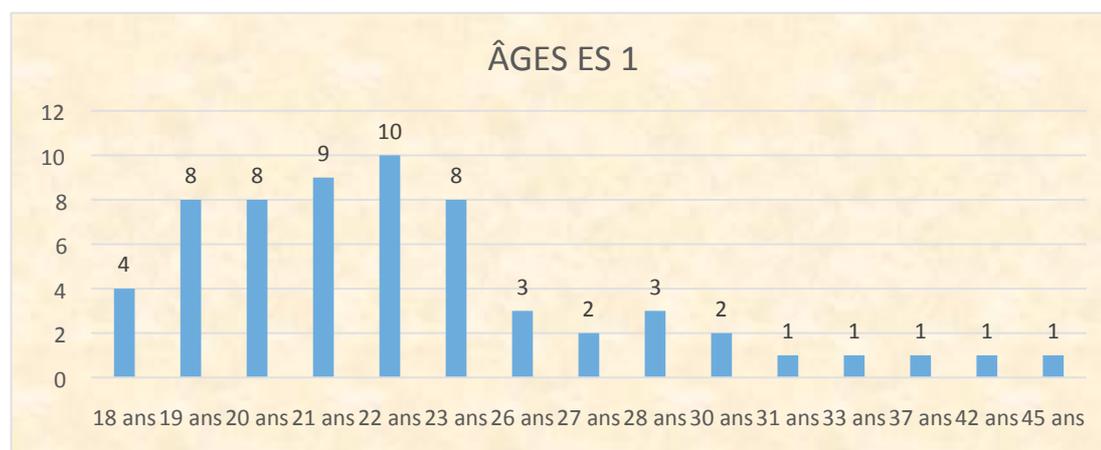
Situation exceptionnelle pour la filière, cette année a été marquée par une exclusion de la formation prononcée par notre directeur sur avis du conseil de discipline réuni en novembre 2019 pour une étudiante de troisième année.

I – d) La promotion 2019/2022

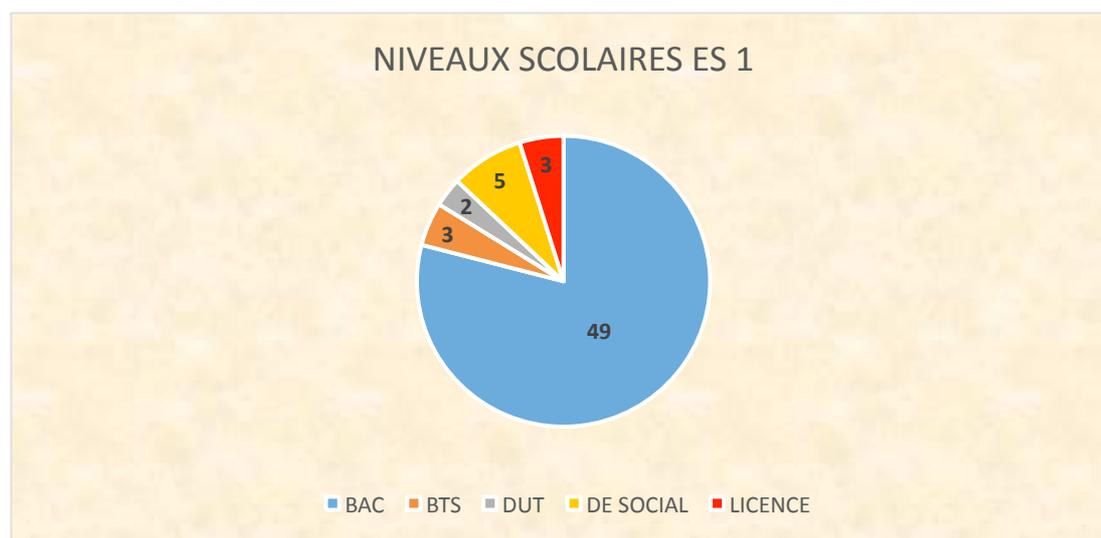
Les apprenants de cette promotion sont au nombre de 62. Ils ont été admis à entrer en formation avec de nouvelles modalités de sélection engendrées par la réforme du diplôme et le dispositif d'orientation scolaire « Parcoursup ». Ils ont démontré les prérequis attendus pour la formation grâce à un entretien individuel. Des formateurs permanents et des professionnels du secteur intervenant dans la formation ont ainsi apprécié en binôme les aptitudes et les motivations de ces 62 candidats à l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé à partir de sept critères nationaux. Il est à noter qu'aucun cours d'emploi n'est présent sur cette promotion.

- Le profil :

Les apprenants sont âgés de 45 à 18 ans. Globalement, l'âge moyen est de 23 ans.

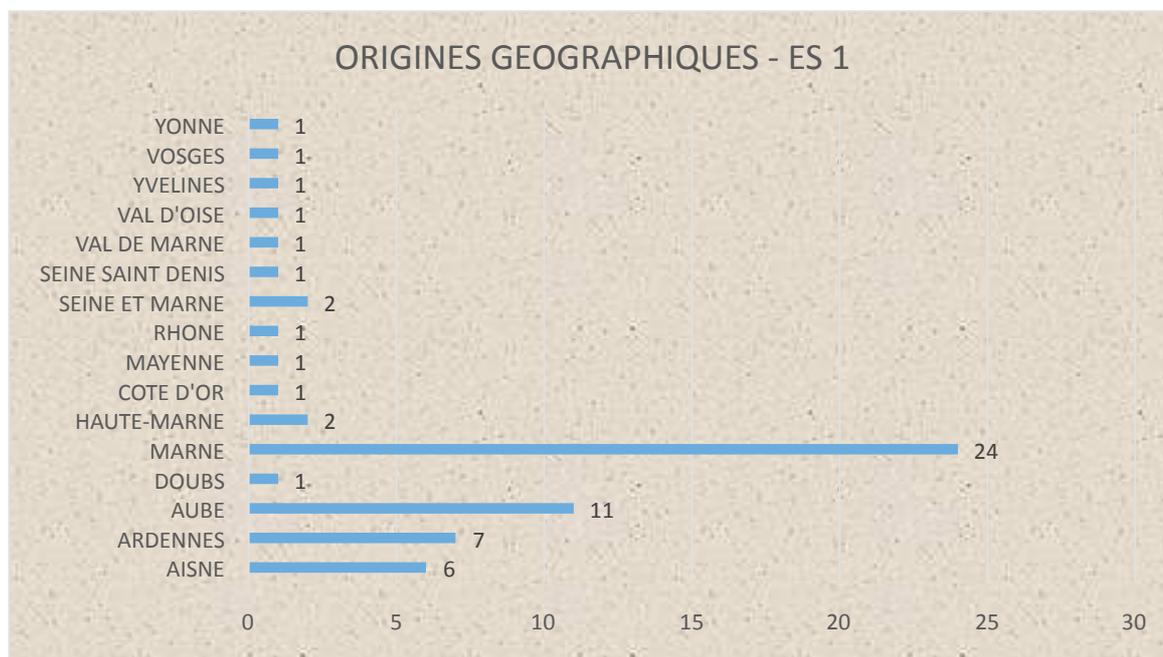


Même si comme les années précédentes la majorité des apprenants possède un niveau Bac, le niveau d'études global est relativement plus faible.



- Les origines géographiques ¹:

Nous notons un élargissement des territoires d'origine avec des apprenants issus de 16 départements différents. Dix-sept apprenants proviennent de départements situés hors région Grand Est.



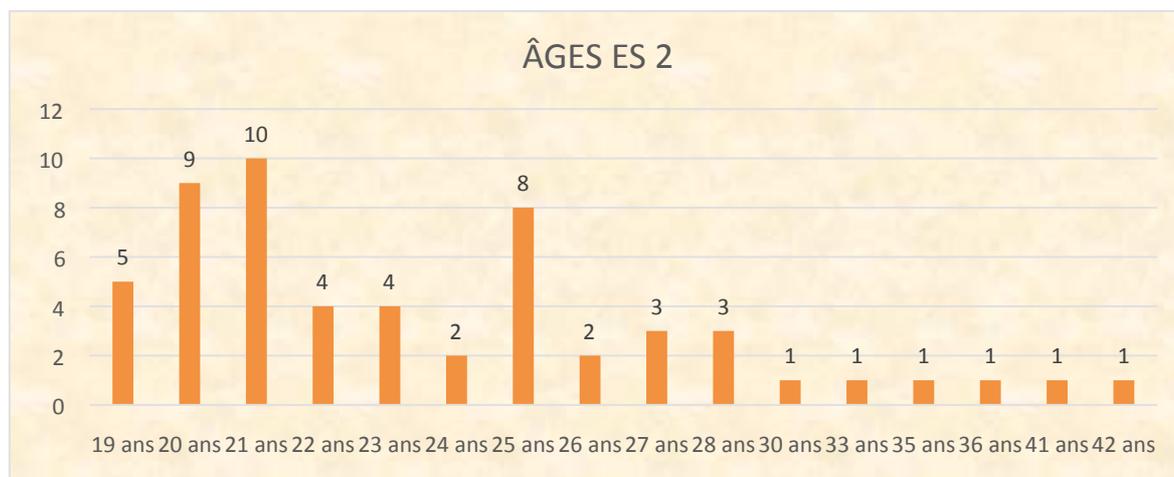
Le chiffre important de la Marne semble être déterminé par le choix d'une résidence à proximité du lieu d'étude. Autrement dit, une majorité d'étudiants se loge sur Reims dans une zone géographique proche des locaux de l'IRTSCA pour des raisons économiques.

I – e) La promotion 2018/2021

Les apprenants de cette promotion sont au nombre de 58. Quatre d'entre eux sont en situation d'emploi.

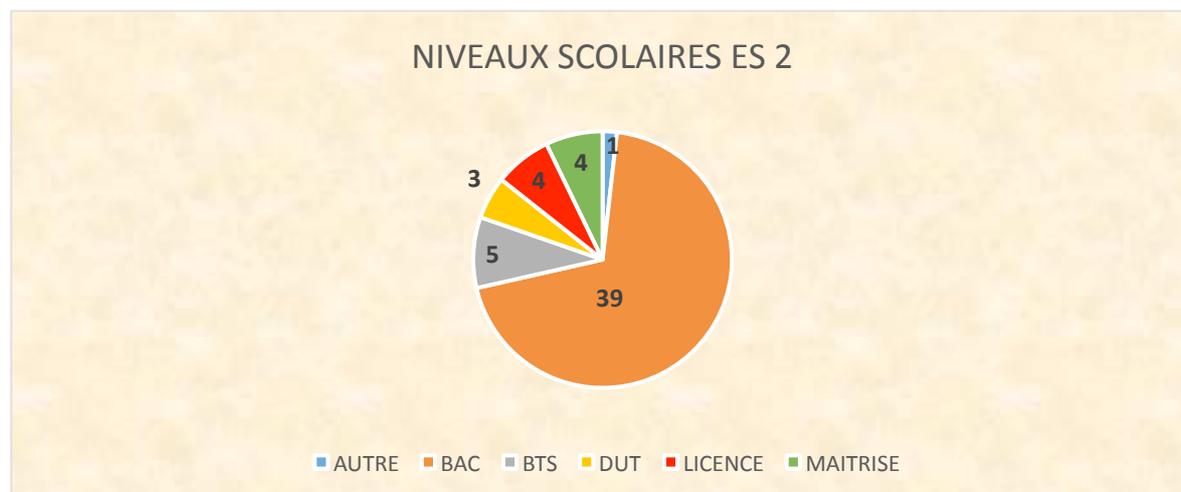
- Le profil :

Les apprenants sont âgés de 19 à 42 ans. La moyenne d'âge à l'entrée en formation est de 23 ans.



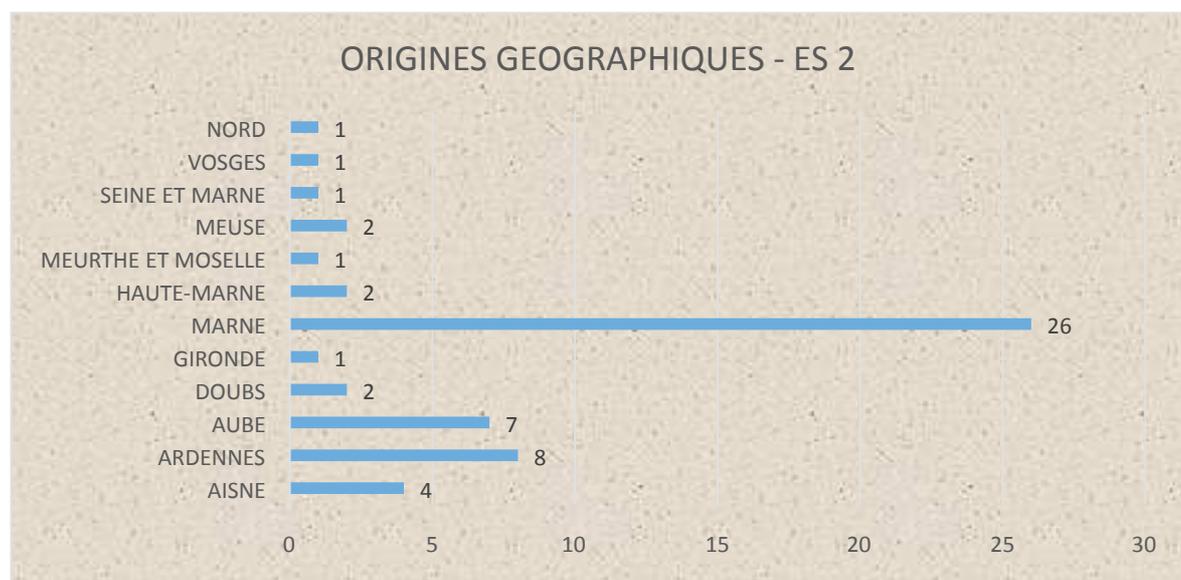
¹ Les adresses de résidence fournies par les apprenants à l'entrée en formation sont nos références de base pour déterminer les origines géographiques.

Le niveau d'étude est plus élevé que les autres années, puisqu'on dénombre 4 apprenants diplômés d'un niveau VII.



- Les origines géographiques :

Les apprenants résident dans 12 départements différents. Dix d'entre eux proviennent de départements situés hors région Grand Est.

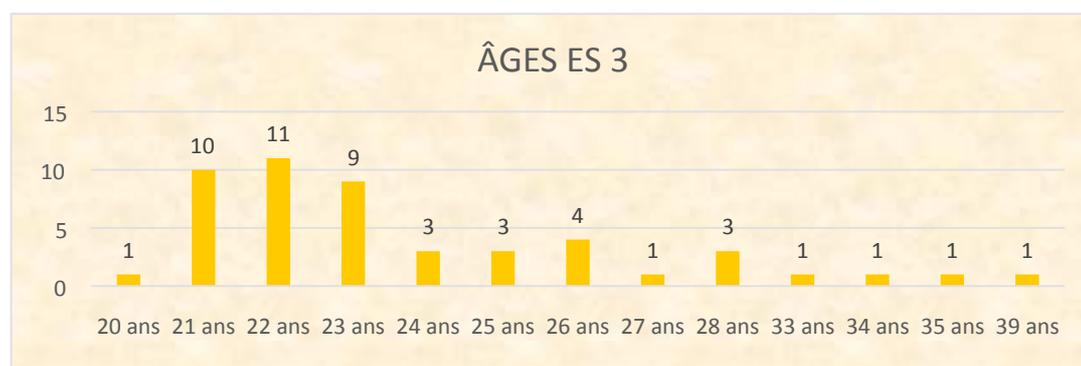


I – f) La promotion 2017/2020

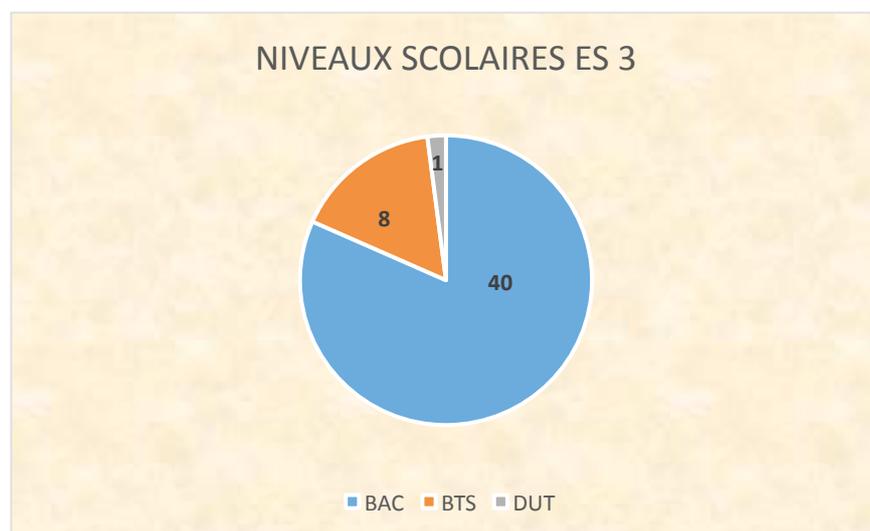
Les apprenants de cette promotion étaient au nombre de 58 à la rentrée de septembre. Aujourd'hui ils sont 55 à se présenter au diplôme. Un seul d'entre eux est en situation de cours d'emploi. Six sont en contrat pédagogique car ils bénéficient d'une validation partielle de leur diplôme sur la session de juin 2019.

- Le profil :

Les apprenants sont âgés de 20 à 39 ans. La moyenne d'âge à l'entrée en formation est de 21 ans.

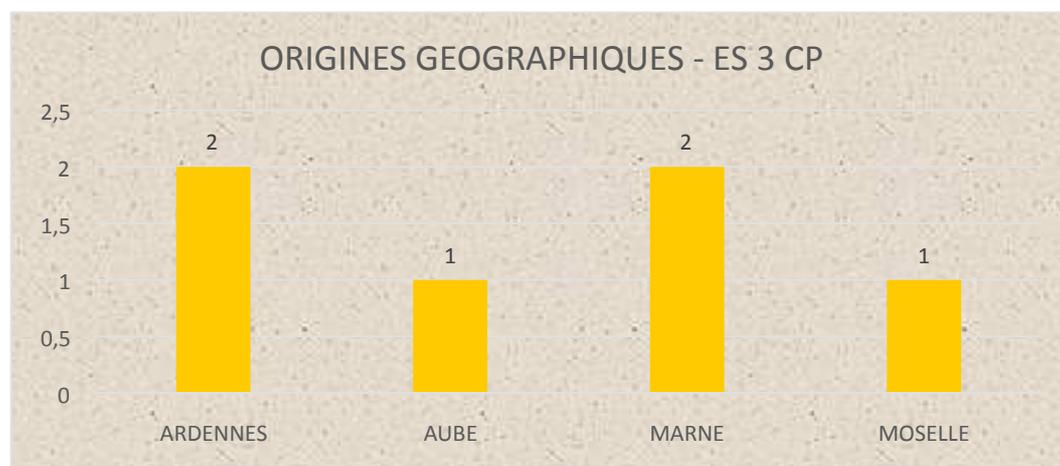
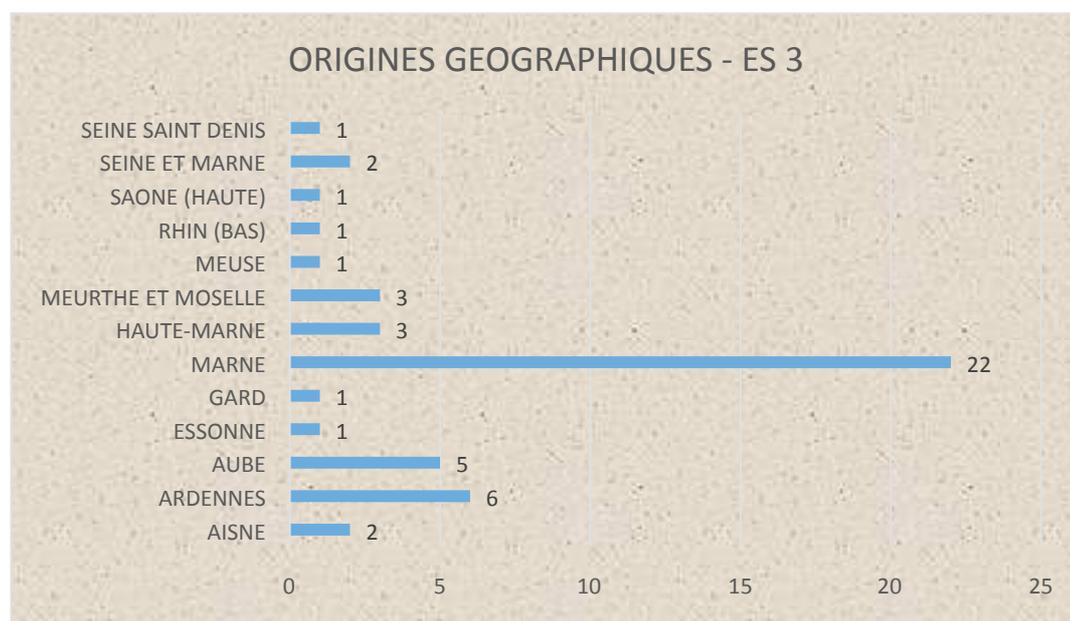


Le niveau d'étude est marqué par une unité des formations réalisées post Bac par huit apprenants. Ainsi, moins de diversité apparaît dans cette promotion.



- Les origines géographiques :

Les apprenants sont issus de 13 départements différents. Huit d'entre eux proviennent de départements situés hors région Grand Est.



II – La formation à l’institut et sur les sites qualifiants

La formation a été bousculée en cours d’année par la crise sanitaire. Pour autant, les apprenants ont bénéficié de l’ensemble des contenus pédagogiques prévu et l’accompagnement collectif a pu être maintenu. Les modalités ont simplement été modifiées afin d’assurer la formation à distance. Différents types de supports ont été mobilisés pour maintenir le lien entre les apprenants et leur référent de parcours, comme des systèmes de messagerie instantanée (Messenger, WhatsApp), des applications de communication collaboratives (Teams, Starleaf) ou encore un logiciel propriétaire gratuit (Discord conçu initialement pour les communautés de joueurs). Les échanges collectifs fondamentaux dans la formation ont donc pu se poursuivre en mode visuel, audio ou textuel.

La plus grande frustration pour les apprenants réside dans l’arrêt des expériences sur site avec le confinement. Même si cette année « blanche » pour les stages permettra l’équité de traitement pour la validation de leur parcours de formation, la formation pratique reste un espace d’apprentissage important et incontournable à leurs yeux. Une évaluation plus fine des conséquences de la crise sera nécessaire afin d’objectiver cette situation.

II – a) La première année de formation

Les nouveaux contenus pédagogiques liés à la réforme sont l’anglais et le numérique. L’organisation de ces modules de formation est caractéristique par rapport aux autres modules proposés en première et deuxième année de formation puisque nous faisons le choix de concentrer chacun d’eux sur une semaine afin de mettre la thématique au travail de manière exclusive. De plus, la participation des personnes concernées a été renforcée par une augmentation de leur témoignage.

ES1			
Semestre 1		Semestre 2	
Heures de formation en centre	Heures de formation sur site	Heures de formation en centre	Heures de formation sur site
455		286	280
Total heures en centre : 741h			
Total heures sur site : 280h			

Pour la formation pratique, les apprenants ont réalisé un stage dit de découverte d’une durée de 8 semaines et encadré par un référent professionnel éducateur spécialisé. Cette première expérience est orientée sur la découverte du projet sous toutes ses formes afin de préparer les stagiaires à leur première épreuve de certification concernant le domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés » (épreuve reportée à 2021 à cause de la crise sanitaire).

II – b) La deuxième année de formation

La formation s’est surtout axée sur la dynamique du travail d’équipe et la communication professionnelle. En effet, les contenus de formation ont été pensés pour permettre aux apprenants de bénéficier d’apports théoriques

spécifiques leur permettant de comprendre les organisations institutionnelles, les rôles et fonctions des professionnels ainsi que les enjeux du travail ensemble.

ES2			
Semestre 3		Semestre 4	
Heures formation en centre	Heures formation sur site	Heures formation en centre	Heures formation sur site
201	560	232	420
Total heures en centre : 433 h Total heures sur site : 1050 h			

En raison de la crise sanitaire, la formation pratique s'est déroulée du mois d'octobre au mois de mars, ce qui a considérablement réduit l'amplitude sur laquelle devait se dérouler le stage (huit semaines en moins). Les apprenants n'ont donc pas pu réaliser les 22 semaines initialement prévues. De plus, les quatre semaines prévues cet été pour découvrir leur terrain de stage de dernière année a été annulée.

II – c) La troisième année de formation

Dernière année d'application de la réforme du diplôme version 2007, les contenus pédagogiques ont été organisés sous la même forme que les années précédentes. Ainsi, les apprenants ont bénéficié de quatre semaines d'unité d'approfondissement et d'ateliers exclusivement animés par leur référent de parcours. Le contexte pandémique est venu perturber la fin du cycle de formation mais un accompagnement en distanciel a tout de même été assuré.

ES3			
Semestre 5		Semestre 6	
Heures formation en centre	Heures formation sur site	Heures formation en centre	Heures formation sur site
214	560	62	280
Total heures en centre : 276 h Total heures sur site : 770 h			

II – d) Les contrats pédagogiques

Six apprenants sont venus compléter leur formation sur les domaines de compétences qui n'ont pas été validés lors de la session du DEES de 2019. Nous leur avons proposé 30 heures de formation individuelle ou collective supplémentaire pour chaque épreuve non validée.

II – e) La mobilité internationale

Chaque année, des apprenants font le choix d'effectuer leur expérience sur site de deuxième année à l'étranger. Ce projet se construit dès la première année et se poursuit à leur retour sur du partage d'expérience. Cette année, les trois promotions sont encore représentées dans cette dynamique de mobilité internationale².

- ES1 : 6 étudiants sont en préparation à la mobilité.
- ES2 : 4 sont partis en mobilités : pour un stage en Belgique de six mois, un stage en Suisse de six mois également, et deux stages au Sénégal d'une durée de quatre mois.
- ES3 : 7 étudiants ayant réalisé une mobilité en deuxième année ont participé à la préparation à la mobilité de leurs collègues et aux forums. Parmi les jeunes diplômés aujourd'hui, trois stages ont été réalisés au Canada, un en Suisse, un au Sénégal et un dernier en Belgique.

Ces expériences se révèlent très riches tant pour les apprenants concernés que pour leurs pairs. Partir à l'étranger signifie pour eux l'engagement dans la découverte d'un environnement professionnel spécifique et surtout le développement d'une posture d'humilité et d'ouverture. Si le partage de cette expérience vient confirmer cette posture, les atouts de cette pluralité expérientielle se révèlent souvent dans l'analyse des pratiques effectuée lors des ateliers liés à la construction de l'identité professionnelle.

III – La certification

Si l'organisation de la certification n'est pas une nouveauté pour les membres de l'équipe, c'est l'augmentation conséquente du nombre d'épreuves qui vient bousculer son organisation pédagogique et augmenter sa charge de travail. En effet, avec la réforme du diplôme, l'IRTSCA doit porter la responsabilité de la mise en œuvre de 7 épreuves sur les 8 existantes pour le DEES.

Les formateurs sont donc dans l'obligation d'organiser les modalités de certification dictées par la réglementation en vigueur. Cette mission nous a conduit cette année à embaucher 57 vacataires (en plus des formateurs permanents mobilisés) contre 15 vacataires embauchés l'an passé, pour répondre au nombre conséquent de candidats issus des trois promotions. L'année prochaine, ce chiffre augmentera encore avec les dernières épreuves qui se dérouleront sur la troisième et dernière année de formation des apprenants de la promotion 2018/2021.

Le contexte sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars 2020 a engendré des contraintes nous obligeant à reporter des épreuves de certification, à développer de nouveaux supports pédagogiques préparatoires et à modifier les modalités de certification. La réflexion et l'innovation ont été les maîtres mots de notre démarche pour maintenir les apprenants dans une dynamique formative et certificative idoine à leur formation d'éducateur spécialisé.

III – a) Promotion 2019/2022

Un nouveau dispositif pédagogique inhérent au domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés » permet aux éducateurs spécialisés en formation de proposer des projets éducatifs à

² Tous ces stages se sont déroulés dans le cadre des partenariats mis en œuvre avec des écoles/universités de formation et terrains professionnels dans les pays concernés. Les étudiants reçoivent un document attestant de la réalisation de leur stage à l'international pendant la cérémonie de remise des diplômes. (Cf. rapport d'activité service relations internationales et mobilités)

dimension artistique, culturelle ou sociale aux adultes, enfants et adolescents accueillis et accompagnés par 18 structures et services du secteur qui ont accepté de participer à cette aventure formative.

Cette épreuve de certification du DEES réforme 2018, devait être organisée par l'IRTSCA en juin 2020. Les apprenants doivent élaborer collectivement un dossier de 10 à 12 pages à partir de leur expérience de médiations collectives en immersion. Un entretien oral individuel de 30 minutes, réalisé auprès d'un jury (un formateur et un professionnel confirmé du secteur) permet aux apprenants d'apporter les éléments inhérents à la méthodologie de conception et conduite de projet, ainsi que l'analyse du positionnement professionnel dans le projet éducatif spécialisé. Ces entretiens certificatifs sont réalisés par 15 vacataires.

L'épreuve a été reportée en 2021 et l'accueil des apprenants sur les terrains ne pouvant être garanti, les modalités pédagogiques ont été modifiées. En conséquence, les stagiaires auront à élaborer et mettre en œuvre un projet à dimension artistique, culturel ou social à destination des apprenants de l'IRTSCA entre septembre 2020 et mai 2021.

III – b) Promotion 2018/2021

L'épreuve de certification du DEES réforme 2018, pour le domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés », première partie « étude de situation individuelle ou collective », devait se dérouler en avril 2020. Ce devoir sur table d'une durée de quatre heures, est reporté à septembre 2020.

Les épreuves du domaine de compétences 3 « travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle » prévues en mai et en juin ont pu se tenir dans des conditions et modalités particulières. Notre ambition a été de ne pas dénaturer les épreuves afin qu'elles gardent des exigences certificatives.

Une dématérialisation des supports a été demandée aux 58 apprenants. Une plateforme numérique a été créée avec le concours technique d'un intervenant afin de permettre le dépôt des documents élaborés par les candidats et leur retrait par les membres des jurys. Chaque candidat a été convoqué par l'envoi d'un courrier de convocation numérisé.

III – c) Promotion 2017/2020

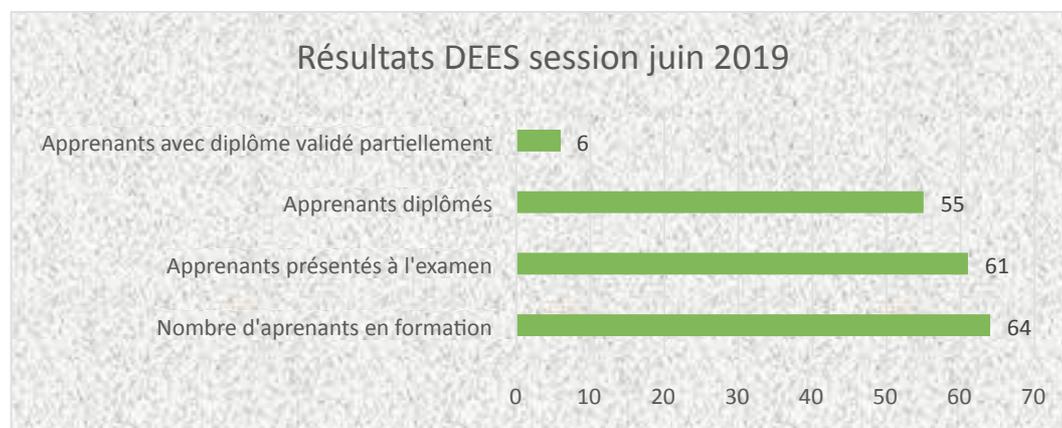
Par une directive des services de l'Etat, l'ensemble des épreuves concourant à la certification réalisée pendant la période de confinement n'est pas pris en compte pour cette session du DEES. Ainsi, malgré l'organisation adaptée en avril 2019 de l'épreuve de certification pour le domaine de compétences 4 « implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles », deuxième partie « travail en partenariat et en réseau »³, les résultats n'ont pas été retenus pour justifier du contrôle continu instauré pour le diplôme.

L'équipe s'est mobilisée pour gérer l'organisation d'un contrôle continu a posteriori. Cet exercice titanesque (compte tenu du nombre de candidats et du travail en distanciel) a demandé d'apprécier le parcours pédagogique de chaque apprenant sur les trois ou quatre années de leur formation. Trois notes ont été retenues par domaines de compétences pour justifier ou non de l'acquisition des compétences attendues. Cette notation a été ensuite argumentée par les référents de parcours et la responsable de formation, puis reportée dans des fiches individuelles de notation à destination des jurys fournies par la DGS pour être finalement transmises au Rectorat. Ce dernier organise un jury plénier en juillet pour étudier chaque fiche et valider les domaines de compétences notés supérieurement à 10/20.

³ Les apprenants élaborent un dossier de 15 pages à partir de leurs expériences sur site qualifiant, y sont annexées les évaluations de stage réalisées par les terrains professionnels. Un entretien oral d'une durée de 30 minutes et s'appuyant sur cet écrit permet un échange entre les membres de jury, composé d'un formateur et d'un professionnel, et chacun des apprenants.

V – d) DEES 2019, les résultats

Les résultats de la session du DEES de juin 2019 montrent encore pour cette année de bons résultats. Deux étudiantes en contrat pédagogique à la suite d'un échec à la session du DEES 2018 ont également validé les domaines concernés.



Les nouveaux éducateurs spécialisés sont venus nombreux à la cérémonie de remise des diplômes du 4 octobre 2019. Désormais, leurs savoir-faire et savoir-être sont attachés à leur esprit devenu critique et prêt à être bousculé par des rencontres, des émotions professionnelles et par la réflexion à laquelle nous nous sommes attachés pendant trois années à leur donner goût.

La cérémonie de remise des diplômes, instaurée à l'IRTSCA depuis 2018, est devenue le rendez-vous incontournable de l'automne. Ce moment est aussi solennel que festif. Il marque la fin de trois années de vie partagées entre les apprenants et l'ensemble des salariés de l'institut. Les nouveaux diplômés sont, chaque année, plus nombreux à y participer et c'est pour l'équipe l'occasion de boucler un cycle de formation.

Pour conclure

Le projet pédagogique de la formation est finalisé, la nouvelle organisation pédagogique induite par la réforme du diplôme est calée, demain c'est la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle qui s'annonce. Ce nouveau chantier structurel va impacter toute l'organisation de l'IRTSCA et la filière ES, comme toutes les autres, va devoir penser et mettre à plat, une nouvelle fois, son organisation pour s'adapter à ce changement.

Nous constatons que les parcours de formation sont de plus en plus marqués par des situations personnelles complexes. La durée de la formation et la poursuite de celle-ci doivent donc s'adapter pour permettre une formation à la carte, de plus en plus personnalisée. Ainsi, même si les référents de parcours (fonction assurée par des formateurs permanents) restent des interlocuteurs privilégiés pour les apprenants, depuis quelques années, avec un nombre croissant de situations particulières à prendre en compte, ils consacrent plus de temps à l'aménagement des parcours et à la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé. Cet engagement auprès des apprenants participe également à l'équilibre d'une vie de promotion et préserve une sérénité propice à un apprentissage de qualité.

Comme pour l'ensemble de l'activité de l'IRTSCA, les admissions se sont déroulées cette année en distanciel. Les candidats à la formation ont donc été sélectionnés sur le dossier qu'ils ont fourni et l'entretien avec un jury a été supprimé. Dès lors, une question se pose pour l'équipe : ces nouvelles modalités vont-elles engendrer de nouveaux profils d'apprenants et impacter la dynamique de cette prochaine promotion ? En effet, même si ce sont principalement des formateurs permanents et les référents de parcours de la filière qui se sont mobilisés sur ce chantier et qui ont donc pu cibler les prérequis nécessaires aux apprentissages, les savoirs être n'ont pas pu, quant à eux, être évalués alors qu'ils sont fondamentaux dans l'exercice du métier d'éducateur spécialisé.

Malgré un accompagnement pédagogique réalisé en distanciel depuis le mois de mars et l'absence d'une des formatrices sur cette période, il a été primordial pour l'équipe de maintenir son rôle de ressource auprès des apprenants. Cette organisation particulière effectuée à flux tendu a renforcé notre esprit de cohésion et les liens avec les apprenants.

Cette fin d'année universitaire est également marquée par le départ en retraite d'un pilier de la filière. L'embauche d'un nouveau formateur sur ce poste à 70% apportera certes un nouveau souffle à l'équipe mais l'élégance de style d'Hubert Wozniak caractérisée par son altruisme et sa sérénité nous manquera.

Coordonnées

RESPONSABLE

Cyrille MUSIEDLAK
cyrille.musiedlak@irtsca.fr
03.26.06.93.10

ASSISTANTES

Assistante pédagogique
Sandrine FRANCOIS
sandrine.francois@irtsca.fr
03.26.06.82.28

Assistante chargée de la scolarité
Delphine LORANDIN
delphine.lorandin@irtsca.fr
03.26.06.82.30

FORMATEURS

Christelle BION
christelle.bion@irtsca.fr
03.26.06.82.49

Anne LEDUC
anne.leduc@irtsca.fr
03.26.06.93.17

Maud RIEFFEL
maud.rieffel@irtsca.fr
03.26.06.82.35

Hubert WOZNIAK
hubert.wozniak@irtsca.fr
03.26.06.93.11

